

**PV n° 10 du 10 septembre 2019**

# L'OFFICIEL LOTOIS

**DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL – F.F.F. – LIGUE D'OCCITANIE**  
715, Côte des Ormeaux – BP. 21 – 46 001 – CAHORS Cedex 9



**SECRETARIAT**

**OUVERTURE : lundi, mardi, jeudi et vendredi**  
9 h 15 - 11 h 45 et 13 h 30 - 16 h 30



05 65 35 68 10



[secretariat@district-foot-lot.fff.fr](mailto:secretariat@district-foot-lot.fff.fr)



# COMMISSIONS DES JEUNES

## ESPRIT SPORTIF JEUNES

Règlement :

### *CHALLENGE DE L'ESPRIT SPORTIF « JEUNES »*

*District du Lot de Football*

*Saison 2019-2020*

**Article 1 :** Ce challenge est créé par le Comité Directeur du District du Lot ; il est destiné à honorer le bon comportement et la sportivité des joueurs et de leurs dirigeants, avant, pendant et après les rencontres de Championnat et de Coupe organisées par le District dans les catégories de Jeunes (U17 et U15).

**Article 2 :** L'évaluation du comportement sera effectuée par les Clubs eux-mêmes ; chacun d'eux remplira un questionnaire-réponse par équipe engagée en U17 et U15 ; chaque rencontre lors des phases (aller et retour) donnera lieu à une évaluation.

**Article 3 :** Le District réceptionnera aux dates prévues par la Commission des Jeunes, ces questionnaires-réponses et établira un classement par équipe dans chaque catégorie, à partir des notes figurant sur le questionnaire-réponse.

Procédure : une note moyenne sera calculée à l'aide du total de notes collationnées et du nombre de rencontres effectuées.

Nota : la note la plus élevée et la note la plus basse ne seront pas prises en compte dans le calcul de cette moyenne.

**Article 4 :** L'équipe qui ne répondra pas au questionnaire verra sa moyenne finale diminuée de 4 unités,

L'équipe qui déclarera forfait perdra 4 unités par forfait,

L'équipe dont le Club refusera de participer à un rassemblement (détection, sélection, futsal,.....) verra sa moyenne finale diminuée de 2 unités.

En cas de forfait général d'une équipe, celle-ci est exclue du Challenge et les points acquis par les autres équipes sont conservés.

**Article 5 :** Exclusion immédiate du Challenge pour les motifs suivants :

- fraude ou tentative de fraude sur identité,
- tentative de voies de fait, menaces à l'intégrité physique d'un arbitre ou d'un officiel,
- suspension d'un joueur, d'un arbitre, d'un éducateur ou d'un dirigeant pour acte grave d'indiscipline ou comportement incompatible avec la morale et l'éthique sportive.

Tous les cas exposés ci-dessus sont également passibles de sanctions prononcées par la Commission de Discipline ou le Comité Directeur du District.

---

*Article 6 :* Dotations :

L'équipe terminant à la 1<sup>ère</sup> place au classement final dans sa catégorie se verra remettre une dotation en équipement ; de même, pour le dirigeant responsable de cette équipe. L'équipe terminant à la 2<sup>ème</sup> place recevra également une dotation.

*Article 7 :* Toute équipe qui ne répondra pas au questionnaire, **perdra sa dotation** dans le cas où elle terminerait à la 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> place.

Un minimum de 50% de réponses au questionnaire sera exigé dans chaque catégorie ; dans le cas contraire, **aucune remise de dotations ne sera effectuée.**

*Article 8 :* Remise des dotations :

La présence d'un dirigeant accompagné de 2 ou 3 joueurs (minimum) est souhaitable ; aucune dotation ne sera attribuée (ultérieurement) **en cas d'absence** lors de la remise des dotations.

*Article 9 :* Après avis de la Commission des Jeunes responsable du Challenge, le Comité Directeur du District se réserve le droit de modifier le présent règlement.

---

**L'imprimé ci-après (transmis à tous les clubs inscrits dans les catégories concernées par courriel) doit obligatoirement être retourné complété à la fin de la 1<sup>ère</sup> phase de brassage.**



**CALENDRIER DES STAGES DE FORMATION :****SAISON** 2019/2020**DISTRICT** DISTRICT LOT FOOTBALL

<b>FORMATION ou CERTIFICATION</b>	<b>DATES DE LA FORMATION OU CERTIFICATION</b>	<b>HORAIRES</b> <small>Préciser par bloc de 4H ex : 8h30-12h30 / 14h-18h</small>	<b>LIEU</b> <small>Indiquez l'adresse complète ALT+ENTREE = retour à la ligne dans une cellule</small>
U6/U7	19/10/2019	8h30-12h30 /14h-18h	Club-House Rue des Castors - 46270 BAGNAC/CELE
U9 (16h)	16 et 17/11/2019	8h30-12h30 /14h-18h	Club-House Rue des Castors - 46270 BAGNAC/CELE
U9 (16h)	15 et 16/02/2020	8h30-12h30 /14h-18h	Stade Municipal Rue du Stade 46130 BIARS SUR CERE
U11 (16h)	14 et 15/12/2019	8h30-12h30 /14h-18h	Stade Municipal Méchanel 46230 LALBENQUE
U11 (16h)	10 et 11/02/2020	8h30-12h30 /14h-18h	Stade André ROQUET Rue du 8 mai 1945 46600 MARTEL
U13 (16h)	24 et 25/10/2019	8h30-12h30 /14h-18h	Stade P.Illbert Rue R. Schuman 46000 CAHORS
U15 (16h)	6 et 7/04/2020	8h30-12h30 /14h-18h	Stade P.Illbert Rue R. Schuman 46000 CAHORS
U19 (16h)	21 et 22/03/2020	8h30-12h30 /14h-18h	Plaine des Jeux de Londieu Avenue G. Pompidou 46100 FIGEAC
U20+ (16h)	11 et 12/01/2020	8h30-12h30 /14h-18h	Stade H. Barrau Chemin de l'Île 46090 PRADINES
Futsal Initiation (16h)	21 et 22/10/2019	8h30-12h30 /14h-18h	Stade G. Lespine Le Terral - 46120 ANGLARS
Animatrice Fédérale	05/10/2019	9h-12h/14h-17h	Stade Sol Roques 15 Chemin de Font Albe 46240 LABASTIDE-MURAT

## COUPES D'OCCITANIE U17- U15 :

### U15 :

#### Rencontre du 2<sup>ème</sup> tour

TOUR 2		28/09/2019		QUALIFIE EN 32 <sup>ème</sup> de finale
MATCH 1	BIARS BRETENOUX FC 1		ESCG 1	Qualifié 1
MATCH 2	AS CAUSSE LIMARGUE 1		FIGEAC QF 1	Qualifié 2
MATCH 3	CAZALS MONTCLERA 1		CAHORS FC 1	Qualifié 3

### U17

#### Rencontre du 2<sup>ème</sup> tour

TOUR 2		19/10/2019		QUALIFIE EN 32 <sup>ème</sup> de finale
MATCH 1	ESCG 1		SAINT GERMAIN	Qualifié 1
MATCH 2	FC LALBENQUES FONTANES 1		PSVD'OLT 1	Qualifié 2
		19/10 OU 02/11/2019 (si FIGEAC QF qualifié en Coupe Gambardella)		
MATCH 3	ELAN MARIVALOIS 1		FIGEAC QF 1	Qualifié 3

## **RÈGLEMENT CHAMPIONNAT U17**

**Durée des rencontres : 2 X 45 mn**

Exclusion temporaire de 10 minutes appliquée.

### **2 Phases :**

**Phase 1 :** Matches aller seulement de septembre à novembre 2019, plus des rassemblements Fun Foot.

- 1 Poule A de 5 équipes + 1 exempt
- 1 Poule B de 4 équipes
- 1 Poule C constituée de 2 équipes réserves qui se rencontrent **en aller-retour**

**Phase 2 :** Matches aller / retour, de novembre 2019 à juin 2020

- 1 poule A de 6 équipes (constituées des équipes classées de la première à la troisième place des poules de brassage A et B)
- 1 poule B de 5 équipes + 1 exempt (constituées des équipes classées quatrième et cinquième des poules brassage A et B ainsi que des 2 équipes de la poule C)

### **Rappel :**

- 2 Equipes à égalité au classement seront départagées, dans l'ordre par :
- 1) leur goal average particulier.
  - 2) le goal average général.
  - 3) le plus grand nombre de buts marqués.

**Le premier de la poule A sera champion du Lot** et accèdera en U18R2 à condition d'être en règle avec le statut des éducateurs.

### **Rassemblements Fun Foot :**

Les rassemblements Fun Foot de la phase 1 sont obligatoires pour les équipes exemptes de la poule A et pour les équipes de la poule B quand elles ne jouent pas. En cas d'absence non justifiée à un des rassemblements prévus, une amende administrative sera appliquée.

Les désignations des équipes concernées seront diffusées sur le PV.

Les rassemblements Fun Foot de la phase 2 se dérouleront sur les journées de rattrapages et sur la base du volontariat (La CDJ se réserve le droit de les rendre obligatoires si la participation des équipes n'est pas suffisante).

***En cas de difficultés pour l'application dudit règlement, la CDJ est seule compétente pour traiter tout litige administratif, indépendamment de la saisine de la CDLD en matière disciplinaire.***

## REGLEMENT CHAMPIONNAT U15

**Durée des rencontres : 2 X 40 mn**

Exclusion temporaire de 10 minutes appliquée.

### **2 Phases :**

**Phase 1 :** **Matches aller uniquement,** de septembre à novembre 2019, plus des rassemblements Fun Foot

- 2 poules de 5 équipes A et B + 1 exempt
- 1 poule C constituée de 3 équipes réserves

**Phase 2 :** **Matches aller / retour,** de novembre 2019 à juin 2020

- 1 poule A de 6 équipes (constituée des équipes classées de la première à la troisième place des poules de brassage A et B)
- 1 poule B de 7 équipes + 1 exempt (constituées des équipes classées quatrième et cinquième des poules brassage A et B ainsi que des 3 équipes réserves de la poule C)

### **Rappel :**

2 Equipes à égalité au classement seront départagées, dans l'ordre par :

- 4) leur goal average particulier.
- 5) le goal average général.
- 6) le plus grand nombre de buts marqués.

**Le premier de la poule A sera champion du Lot** et accèdera en U16R2 à condition d'être en règle avec le statut des éducateurs.

### **Rassemblements Fun Foot :**

Les rassemblements Fun Foot de la phase 1 sont obligatoires pour les équipes exemptes de chaque poule. En cas d'absence non justifiée à un des rassemblements prévus, une amende administrative sera appliquée. Les désignations des équipes concernées seront diffusées sur le PV.

Les rassemblements Fun Foot de la phase 2 se dérouleront sur les journées de rattrapages et sur la base du volontariat (La CDJ se réserve le droit de les rendre obligatoires si la participation des équipes n'est pas suffisante).

***En cas de difficultés pour l'application dudit règlement, la CDJ est seule compétente pour traiter tout litige administratif, indépendamment de la saisine de la CDLD en matière disciplinaire.***

## **Dates des rassemblement Fun Foot jusqu' aux vacances de la Toussaint**

**Rendez-vous des équipes à 14h00, début à 14h30. Présence obligatoire (voir règlement U15-U17)**

### **U15 :**

- **14/09 : Futsal au Gymnase de Gramat** pour l'exempt poule C et les 2 exempts poule A et B

*Equipes concernées* : FC Biars Bretenoux 2, Causse Limargue 1 et PSVD'Olt2

- **21/09 : Foot à 5 au Stade Municipal Le Vigan** pour l'exempt poule C et les 2 exempts poule A et B

*Equipes concernées* : Figeac QF 3, Bouriane FC 1 et Cazals Montcléra 1

- **28/09 : Foot à 5** pour les 3 équipes poule C + les exempts de Coupe Occitanie

*Equipes concernées* :

Causse Limargue 2, FC Biars Bretenoux 2, Figeac QF 3, Haut Célé 1 : **Stade André Bar à Bagnac sur Célé**  
PSVD'Olt 1, Bouriane FC 1, Lalbenque Fontanes 1 et Montcabrier 1 : **Stade à Saint Paul Loubressac**

- **05/10 : Foot à 5 ou Futsal (lieu à déterminer)** pour l'exempt poule C et les 2 exempts poule A et B

*Equipes concernées* : Causse Limargue 2, Figeac QF 2 et Montcabrier 1

- **12/10 : Foot à 5 (lieu à déterminer)** pour les 3 équipes poule C + les 2 exempts poule A et B

*Equipes concernées* : Causse Limargue 2, FC Biars Bretenoux 2, Figeac QF 3, Lalbenque Fontanes 1 et Haut Célé 1

### **U17 :**

- **21/09 : Futsal au Gymnase de Lalbenque** pour les équipes de Poule C et l'exempt de la Poule A.

*Equipes concernées* : Figeac QF 2, PSVD'Olt 2 et Lalbenque Fontanes 1

- **28/09 : Foot à 5 au Stade Municipal de Leyme** pour les équipes de la Poule B et l'exempt Poule A

*Equipes concernées* : Figeac QF 1, Elan Marivalois 1, Causse Sud 1, FC Biars Bretenoux 1 et PSVD'Olt 1

- **05/10 : Foot à 5 ou Futsal (lieu à déterminer)** pour les équipes de la Poule C et l'exempt de la poule A

*Equipes concernées* : Figeac QF 2, PSVD'Olt 2 et ST Germain 1

- **12/10 : Foot à 5 (lieu à déterminer)** pour toutes les équipes U17

# **Festival Football U13**

## **Formule Échiquier 2019-2020**

Il est organisé sous forme de plateaux à 4 équipes. Chaque équipe dispute 3 matchs de 20 minutes (temps de jeu maximal : 60 minutes). Si le plateau se dispute à 3 équipes, chaque équipe dispute 2 matchs de 30 minutes. Toutes les équipes jouent les trois tours de la compétition, il n'y a pas d'éliminé.

Avant chaque rencontre, il est effectué une épreuve technique : série de tirs aux buts (coups de pieds de réparation) ou un duel avec le gardien (un contre un). L'organisation des épreuves techniques « Jour de Coupe » est précisée sur le GIFE. Ce sont 4 joueurs différents qui réalisent l'épreuve avant chaque match (ou 6 joueurs différents s'il n'y a que deux matchs). L'ensemble des joueurs, y compris le gardien doivent réaliser la série de tirs aux buts sur la journée. En cas d'équipe incomplète, un joueur ne peut réaliser que 2 fois maximum le défi sur la même journée.

A la troisième journée, une épreuve de jonglerie sera réalisée avant le début du plateau.

Journée 1 : 14 septembre 2019 : épreuve technique « coups de pied de réparation »

Journée 2 : 09 novembre 2019 : épreuve technique « un contre un après conduite »

Journée 3 : 11 janvier 2020 : jonglerie (50-20) et épreuve technique « coups de pied de réparation »

Épreuve de jonglerie : 2 essais pour la jonglerie du pied et 2 essais pour la jonglerie de la tête.

Jonglerie du ou des pieds : maximum 50 contacts et le ballon doit être levé au pied (sans rattrapage).

Jonglerie de la tête : maximum 20 (sans rattrapage).

1) Les rencontres du 1<sup>er</sup> tour sont déterminées de la façon suivante : tirage au sort géographique.

2) Décompte des points :

- 4 points : victoire
- 2 points : nul et victoire à l'épreuve technique
- 1 point : nul et défaite à l'épreuve technique
- 0 point ; défaite
- -1 point : forfait

*Lorsqu'il y a un exempt sur le plateau, les autres équipes marquent 4 points sur le match les opposant à l'exempt.*

Pour départager les équipes à égalité de points, il sera tenu compte dans l'ordre suivant :

- de l'opposition directe (goal-average particulier)
- du nombre de victoires.
- en cas d'égalité au classement après la troisième journée, c'est le total des jongleries des 8 meilleurs joueurs qui départagera les équipes.

3) Les rencontres des tours suivants :

Deux équipes ne peuvent se rencontrer qu'une seule fois durant les 2 premiers tours du Festival Football.

A l'issue des rencontres d'un tour, nous obtiendrons un classement qui servira de base au tour suivant. Les 4 premiers au classement puis les 4 suivants...disputeront un plateau. Ces équipes seront dans la mesure du possible réparties géographiquement. Si deux équipes se sont déjà rencontrées, c'est la suivante au classement qui prend la place de l'équipe déjà rencontrée.

Le terrain du plateau sera choisi en fonction de sa disponibilité et des distances entre les équipes du plateau.

Au cours de la dernière journée, possibilité de rencontrer sur le plateau une ou plusieurs équipes déjà rencontrées lors d'un tour précédent.

4) Qualification des Équipes :

Qualification des 16 premiers pour la phase Départementale du 4 avril 2020 (lieu à déterminer)
--

**POULES CRITERIUM U13 :**

<b>U13</b>	<b>Poule 1</b>	<b>Poule 2</b>	<b>Poule 3</b>
	A LACAPELLE FOOT 1	A FIGEAC QF 1	A FC BIARS/BRETENOUX 1
	B LACAPELLE FOOT 2	B ESCG 1	B FC BIARS/BRETENOUX 2
	C PSVD'OLT 1	C ENT. BOURIANE FC 1	C EF ELAN MARIVALOIS 1
	D PSVD'OLT 2	D ENT. BOURIANE FC 2	D EF ELAN MARIVALOIS 2
	E FIGEAC QF 4	E PPFC 1	E FIGEAC QF 2
	F FIGEAC QF 5	F PPFC 2	F FIGEAC QF 3
	G CAUSSE SUD 1	G LALBENQUE-FONTANES 2	G ENT. SEGALA FOOT 1
	H CAUSSE SUD 2	H LALBENQUE-FONTANES 3	H ENT. SEGALA FOOT 2
	I LALBENQUE-FONTANES 1	I MONTCABRIER 1	I EF FOOT AZUR 1
	J LABASTIDE-MURAT 1	J ENT. VALLEE LOT 1	J FC HAUT CELE 1
	K CAHORS FC 1	K CAZALS 1	K VALROC FOOT 1
	L AS CAUSSE LIMARGUE 1	L CAZALS 2	L VALROC FOOT 2

**RENTREE DU FOOT U11**

**samedi 14 septembre 2019**

<b>Clubs</b>	<b>LALBENQUE FONTANES</b>	<b>ESCG</b>	<b>EF FOOT AZUR</b>
<b>Terrains</b>	Lalbenque	Souillac	Lissac et mouret
<b>Equipes</b>	Lalbenque 1 Lalbenque 2 Lalbenque 3 Causse Sud 1 Causse Sud 2 Cahors FC 1 Cahors FC 2 Lacapelle Cahors 1	ESCG 1 ESCG 2 Bouriane 1 Bouriane 2 FCHQ 1 FCHQ 2	EF Foot Azur 1 EF Foot Azur 2 Figeac QF 1 Figeac QF 2 Figeac QF 3 Haut Célé 1

<b>Clubs</b>	<b>PPFC</b>	<b>ELAN MARIVALOIS</b>
<b>Terrains</b>	Prayssac	Anglars
<b>Equipes</b>	Puy L'Ev/ Prayssac 1 Puy L'Ev/ Prayssac 2 Cazals Montcléra 1 Cazals Montcléra 2 FF Mauroux 1 PSV D'Olt 1 PSVD'Olt 2 Labastide Murat 1	Elan Marivalois 1 Elan Marivalois 2 FCBB 1 FCBB 2 FCBB 3 Ent Ségala 1 Causse Limargue 1 Causse Limargue 2

Rendez-vous des équipes à 13h30.

Début de la journée à 14h précises.

# RENTREE DU FOOT U11

Défis : samedi 14 septembre 2019

**Jeu défi n°1** : jongleries pieds  
2 essais



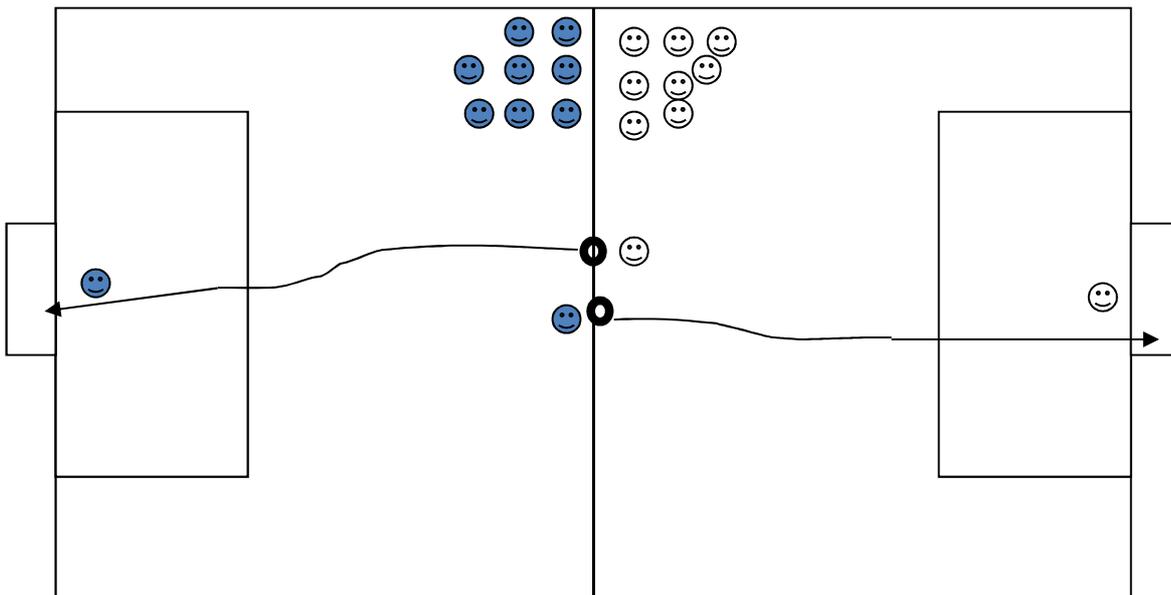
Matériel : Ballon n°4

Les joueurs des deux équipes ayant le même numéro effectuent le test.

Deux essais par joueur : on garde le meilleur des deux.  
Le joueur qui obtient le plus grand nombre de contacts, marque un point pour son équipe.

Au départ, le ballon peut être monté soit au pied, soit à la main. Les jongleries se font avec un pied ou les deux. Maxi : 20 contacts  
Rattrapages autorisés (cuisse) : 2

**Jeu défi n°2** : conduite + Tir  
8 minutes



Matériel : 6 ballons n°4

Les joueurs n°2 de chaque équipe commencent le défi, puis les n°3 jusqu'aux n°12.

Les 2 ballons sont arrêtés sur la ligne médiane à un mètre de part et d'autre du point d'engagement. Au signal de l'arbitre, les 2 joueurs partent en conduite de balle et essaient d'aller marquer face au gardien de but adverse.

Le gardien ne doit pas sortir de sa surface, mais peut se déplacer (toujours dans la surface) comme il le souhaite à partir du moment où le joueur s'élance.

Le premier joueur qui marque donne un point à son équipe. Si aucun joueur ne marque, aucun point attribué.

Comptabiliser le nombre de point obtenus par équipe au bout de 8 minutes.

## CRITERIUM U11

	<u>Poule 1</u>	<u>Poule 2</u>	<u>Poule 3</u>	<u>Poule 4</u>	<u>Poule 5</u>
A	PPFC 1	FC Lalbenque-Font. 2	AS Causse Limargue 1	Figeac QF 2	ESCG 1
B	PPFC 2	FC Lalbenque - Font. 3	AS Causse Limargue 2	Figeac QF 3	ESCG 2 FC Biars
C	Cahors FC 1	EF Causse Sud 1	EF Elan Marivalois 1	EF Foot Azur 1	Brentenoux 2 FC Biars
D	Cahors FC 2	EF Causse Sud 2	EF Elan Marivalois 2	EF Foot Azur 2 Labastide Murat	Brentenoux 3
E	Cazals 1	Psvd'Olt 1	FC Haut Quercy 1	1	Ent. Bouriane FC 1
F	Cazals 2	Psvd'Olt 2	FC Haut Quercy 2	Ent. Ségala Foot	Ent. Bouriane FC 2
G	FC Lalbenque- Font. 1	Lacapelle Football	FC Biars Brentenoux 1	Haut Célé 1	Figeac QF 1
H	FF. Mauroux	Exempt	Exempt	Haut Célé 2	Exempt

### MODIFICATION DATES/LIEUX / HORAIRES DE RENCONTRES :

#### U17

La rencontre FIGEAC QF 2 / PSVD'OLT 2 prévu le 14/09/2019 à Reyrevignes est déplacé à Figeac Londieu.

La rencontre FIGEAC QF 2 / CAUSSE SUD 1 prévue le 21/09/19 à Figeac Londieu, est déplacée à Capdenac terrain des Berges n°1

#### U15

Toutes les rencontres U15 du Club de AS. Causse Limargue à domicile se joueront à 14h00.

### FESTIVAL FOOT U13

A la suite de l'inscription supplémentaire de l'équipe de ELVL 1 en U13, le plateau de la première journée du Festival Foot U13 à Cazals se déroulera à 4 équipes : CAZALS MONTCLERA 1, PSVD'OLT 2, LALBENQUE FONTANES 1 et ELVL 1.

A la suite de l'inscription supplémentaire de l'équipe de CAZALS MONTCLERA 2 en U13, le plateau de la première journée du Festival Foot U13 à Martel se déroulera à 4 équipes : VALROC FOOT 1, BOURIANE FC 1, ENT. SEGALA 2 et CAZALS MONTCLERA 2.

### JOURNEE ACCUEIL U7 / U9

Les clubs qui se sont proposé à l'organisation d'une journée :

U7 (28/09/2019) : Lalbenque Fontanes, EF Foot Azur, Haut Célé, PSVD'Olt, FC Biars Bretenoux

U9 (21/09/2019) : Lalbenque Fontanes, EF Foot Azur, Cahors FC, PSVD'Olt, FC Biars Bretenoux

Il manque encore des clubs pour l'organisation de ces journées. Pour éviter des déplacements trop lointains, il serait préférable que tous les secteurs géographiques soient représentés.

**Merci d'envoyer rapidement un mail au secrétariat du District pour les clubs qui souhaitent organiser ces journées. A défaut, la commission des jeunes désignera des sites organisateurs.**

**Rappel** : les engagements des équipes U7 et U9 sont fixés jusqu'au 12/09/2019.

# COMMISSION DES CHAMPIONNATS

## MODIFICATIONS CALENDRIERS :

### D2 – POULE A :

ST CYPRIEN/MONTCUQ – CAHORS FC 2 (J20) du 25/04/2020 aura lieu à MONTCUQ à 20 h 30 – Accord des clubs.

### D2 – POULE B :

MARIVALOIS 2 – CAUSSE LIMARGUE 2 (J2) du 21/09/2019 se jouera à Lacapele Marival à 20 heures.

### D3 – POULE A :

MAUROUX – ST MATRE (J2) du 22/09/19 se jouera à Mauroux à 15 heures.

ST CYPRIEN/MONTCUQ 2 – SALVIAC (J2) du 14/09/2019 se jouera à Montcuq à 20 h 30 - Accord des clubs.

### D3 – POULE C :

MARIVALOIS 3 – LABATHUDE (J2) du 21/09/2019 se jouera à Leyme à 20 heures.

### D4 – POULE A :

ESCG 3 – ELVL 2 (J3) du 22/09/2019 se jouera à GIGNAC à 13 heures.

FCHQ 2 – ESCG 3 (J2) du 15/09/2019 se jouera à Carennac à 13 heures.

## COMMISSION DES COUPES

Le tirage au sort du 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe d'Occitanie séniors aura lieu le mardi 17 septembre 2019 au Siège du District à 10 h 30.

# INFORMATIONS GENERALES

## ENTENTES ENTRE CLUBS

Plusieurs clubs pourront créer ensemble une ou plusieurs équipes dans une ou plusieurs catégories allant des U6 aux U19 inclus (le club n'ayant pas au minimum 3 joueurs licenciés par catégorie, participant aux compétitions et inscrits sur les feuilles de match sur au moins 5 rencontres, ne pourra en aucun cas bénéficier de la couverture.)

L'entente sera gérée par un seul club expressement désigné par les parties. Ce club sera le seul correspondant reconnu pour la gestion administrative et financière. Toutefois, les sanctions sportives et financières découlant du règlement disciplinaire, seront imputées au club d'origine du joueur fautif.

Toutes les formalités sont à renouveler au début de chaque saison avant le début du championnat et recevoir l'aval du Comité Directeur du District.

Les clubs sont tenus d'engager et de terminer obligatoirement un championnat, y compris ceux se déroulant en plusieurs phases.

D1 : 2 équipes de jeunes minimum dans 2 catégories différentes (U19,U17,U15,U13) plus 1 équipe de foot animation.

D2/D3 : 1 équipe de jeunes plus 1 équipe de foot animation.

D4 : pas d'obligation

**" Se former à la conception de projet "Sport Santé" au sein de mon association sportive "**

**JEUDI 10 & VENDREDI 11 OCTOBRE 2019**

**de 9h30 à 17h30 à LABASTIDE-MURAT**

***Salle Joachim Murat en haut des escaliers***

L'inscription à cette formation (repas du midi compris pour tous les stagiaires) est de :

- 20 euros pour les salariés, les dirigeants bénévoles et les bénévoles occasionnels
- 30 euros pour les personnes en service civique et stagiaires
- 50 euros pour les fonctionnaires, agents publics et autres catégories

Pour vous inscrire, veuillez remplir le formulaire sur le site du CROS Occitanie en suivant le lien ci-après :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdA1pi8H7jXMjrYiUesq6oI\\_ckNoJ2sE5Wj-F3aq5Jv2NXWJw/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdA1pi8H7jXMjrYiUesq6oI_ckNoJ2sE5Wj-F3aq5Jv2NXWJw/viewform)

Lorsque vous aurez rempli le formulaire d'inscription, merci d'envoyer votre règlement au CROS Occitanie (adresse en haut du formulaire) libellé au nom de CROS Occitanie.

Pour plus d'information, RDV :

- Sur le site du CROS Occitanie : <http://www.cros-occitanie.fr/formations/se-former-a-la-conception-de-projet-sport-sante-au-sein-de-mon-association-sportive-n2->
- Sur le site du CDOS du Lot : <https://lot.franceolympique.com/art.php?id=76019>

En espérant vous compter nombreux lors de cette formation.

Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à nous contacter au CDOS du Lot :  
06.74.15.92.79

# SE FORMER À LA CONCEPTION DE PROJET "SPORT SANTÉ" AU SEIN DE MON ASSOCIATION SPORTIVE (N°2)

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Identifier et être capable de collaborer et de mettre en synergie les compétences de l'ensemble des acteurs du secteur « Sport Santé »
- Proposer un projet de développement « Sport Santé » pour son association
- Mettre en place des protocoles d'évaluations de leur projet « Sport Santé »

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La formation doit permettre aux participants de :

- Définir la notion de sport santé
- Découvrir et comprendre les textes législatifs de référence
- Prendre connaissance des outils existant en termes de prévention « sport et santé »
- Assimiler les tests d'évaluation d'un projet global
- Assimiler les tests d'évaluation du pratiquant
- Concevoir des outils adaptés à leur(s) discipline(s) sportive(s)

## A QUI S'ADRESSE LA FORMATION ?

- Cette formation s'adresse aux dirigeants bénévoles, bénévoles et salariés du mouvement sportif
- Pré-requis : Avoir un projet ou pré-projet de développement du secteur « Sport Santé » pour son association sportive

## PROGRAMME

### PROGRAMME

#### Jour 1

##### 1. Accueil

- Présentation des intervenants et des participants
- Présentation des objectifs et du programme de la journée

##### 2. Définir la notion de sport santé

- Le sport santé : c'est quoi ?

##### Interlocuteurs référents du champ sport santé

- Tour d'horizon et présentation

##### Présentation des outils existants

- Textes législatifs supports
- Le Médicosport santé du CNDSP
- Les outils de prévention



**Durée :**  
2 Jours = 14 heures  
(présence obligatoire les 2 jours)

**Date :**  
10 et 11 octobre 2019

**Horaires :**  
9h/12h30 - 13h30/17h30

**Lieu :**  
Mairie de Labastide-Murat - Place de la Mairie  
Labastide-Murat (46)

**Accueil et logistique :**  
CROS 46

**Votre contact :**  
CROS Occitanie - 05 34 25 13 03

### TARIF STAGIAIRES

- 20€ pour le salariés, les dirigeants bénévoles et les bénévoles occasionnels
- 30€ pour les personnes en service civique et stagiaires
- 50€ pour les fonctionnaires, agents publics et autres catégories

#### Concevoir un projet

- Les grandes étapes de gestion de projet

#### Jour 2

##### Retour sur le Jour 1

- Quiz d'auto positionnement

##### Outils d'évaluations

- Du projet
- Des publics
- **Mise en situation**
- Construction et réflexion sur les projets de chaque participant

#### Conclusion

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Tour de table
- Exercices en sous-groupe : jeux ; construction d'outils
- Exercices en plénière : brainstorming ; jeux
- Échanges et débats en plénière

## MODALITÉ D'ÉVALUATION

- Quiz d'auto positionnement
- Questionnaire de satisfaction

## CERTIFICATION

Attestation de fin de formation

#### NOMBRE DE PLACES

12

#### INTERVENANT

Dr Jackie BENOIST (Médecin au CROS Occitanie) et Amélie Berthe (Chargée de projets au CROS Occitanie)

[Inscrivez-vous](#)

# COMMISSION DU STATUT DES EDUCATEURS

## **RAPPEL** :

### Article 6 :

Les clubs devront enregistrer sur Foot club les responsables techniques par catégorie au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre de la saison en cours.

Tout joueur qui remplit la fonction d'éducateur sur une rencontre séniors doit être inscrit sur la FMI, dans la rubrique « Dirigeant ».

# **STATUT DES EDUCATEURS DISTRICT DU LOT**

## **Article 1 :**

Le Statut des Educateurs est créée au sein du District du Lot de Football à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

## **Article 2 :**

La Commission du Statut des Educateurs est composée d'Elus du District et d'éducateurs représentant les clubs.

## **Article 3 :**

La Commission du Statut des Educateurs est chargée de la mise en place du suivi et du contrôle des obligations visées ci-dessous à l'article 5. Des dérogations sur présentation de dossiers pourront être étudiées.

## **Article 4 :**

La Commission du Statut des Educateurs est garante de l'éthique et pourra être saisie pour tout manquement aux devoirs et à la charge des Educateurs.

## **Article 5 :**

A compter de la saison 2018/2019, dans les différentes compétitions du District du Lot de Football (féminines et garçons) l'encadrement sera fait comme suit :

- Foot Animation : 1 Educateur pour 10 licenciés de U6 à U9
- 1 Educateur par équipe engagée de U11 à Seniors

## **Article 6 :**

Les clubs devront enregistrer sur Foot-Club les responsables techniques par catégorie au plus tard le 1<sup>er</sup> Octobre de la saison en cours.

## **Article 7 :**

Les clubs qui ne sont pas en conformité avec l'article 5, au 31 Décembre se verront notifier leur situation. Cependant, le Club en infraction au 31/12 pourra régulariser sa situation en présentant un éducateur au module de formation de l'équipe en infraction jusqu'au 01/04 de cette même saison. A défaut de régularisation le club se verra imputer une amende de :

- 100 € par éducateur manquant pour les catégories de U15 à Seniors (Football à 11)
- 60 € par éducateur manquant pour le Football Animation de U6 à U13

La sanction de non-accession sera appliquée à l'équipe en infraction au 01/04 de la même saison.

## **Article 8 :**

Les sommes perçues au titre des amendes seront reversées, sous forme de bons de formation à utiliser les deux prochaines saisons.

## **Article 9 :**

Obligation des Educateurs : Relais de la Commission Technique et des Jeunes, ils devront participer aux réunions de début de saison ainsi que celles prévues pour leur catégorie.

**Article 10 :**

Tableau des correspondances Educateur /Catégorie par niveau et diplôme requis.

FOOTBALL MASCULIN		
NIVEAU	DIPLÔME REQUIS	Possible dérogation pour saison 1, si l'entraîneur en charge de l'équipe la saison précédente titulaire du diplôme adéquat (lors de la montée) reste en place....
D1	CFF3	<b>CERTIFIER avant 1<sup>er</sup> AVRIL de la saison</b>
D2	Module Sénior	PARTICIPER avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
U 19 District	Module U 17 U19	PARTICIPER avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
U 17 District	Module U 17 U 19	PARTICIPER avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
U 15 District	Module U 15	PARTICIPER avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
U 13	Module U 13	PARTICIPER avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
U 11	Module U 11	PARTICIPER avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
U 9	1 titulaire du module U 9 pour 10 licenciés	PARTICIPER avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
U 7	1 titulaire du module U 7 pour 10 licenciés	PARTICIPER avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison

FOOTBALL FEMININ		
NIVEAU	DIPLÔME REQUIS	Possible dérogation pour saison 1, si l'entraîneur en charge de l'équipe la saison précédente titulaire du diplôme adéquat (lors de la montée) reste en place....
D1	Module Sénior	PARTICIPER avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
U 19 District	Module U 17 U 19	PARTICIPER avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
U 15 District	Module U 15	PARTICIPER avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
U 13	Module U 13	PARTICIPER avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
U 11	Module U 11	PARTICIPER avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
U 9	1 titulaire du module U 9 pour 10 licenciées	PARTICIPER avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison
U 7	1 titulaire du module U 7 pour 10 licenciées	PARTICIPER avant 1 <sup>er</sup> AVRIL de la saison

**STATUT DES EDUCATEURS : DECLARATION ENCADREMENT EQUIPES DISTRICT**



CLUB : .....

<b>SENIORS</b>	Niveau D1 ou D2	NOM Prénom Educateur	Diplôme	Licence
Equipe 1				
Equipe 2				
Equipe 3				

<b>SENIORS FEMININES</b>	Niveau D1	NOM Prénom Educateur	Diplôme	Licence
Equipe 1	D1			
Equipe 2	D1			

<b>U19</b>	Niveau Ligue ou D1	NOM Prénom Educateur	Diplôme	Licence
Equipe 1				
Equipe 2				

<b>U17</b>	Niveau Ligue ou D1	NOM Prénom Educateur	Diplôme	Licence
Equipe 1				
Equipe 2				

<b>U15</b>	Niveau Ligue ou D1	NOM Prénom Educateur	Diplôme	Licence
Equipe 1				
Equipe 2				
Equipe 3				

<b>U13</b>		NOM Prénom Educateur	Diplôme	Licence
Equipe 1				
Equipe 2				
Equipe 3				

<b>U11</b>		NOM Prénom Educateur	Diplôme	Licence
Equipe 1				
Equipe 2				
Equipe 3				

U9		NOM Prénom Educateur	Diplôme	Licence
Equipe 1	Un éducateur diplômé pour 10 licencié(e)s			
Equipe 2				
Equipe 3				
Equipe 4				
Equipe 5				
Equipe 6				

U7		NOM Prénom Educateur	Diplôme	Licence
Equipe 1	Un éducateur diplômé pour 10 licencié(e)s			
Equipe 2				
Equipe 3				
Equipe 4				
Equipe 5				
Equipe 6				

*Diplômes : DESJEPS, BEF, BMF, CFF1, CFF2, CFF3, Modules : M.U7, M.U9, M.U11, M.U13, M.U15, M.U19, M.Seniors*

*Licence Educateur : Technique Nationale (TN), Technique Régionale (TR), Educateur Fédéral (EF) ou Animateur (Anim).*

Conformément à la décision du Conseil de Ligue du 29 juin 2015, et à son application au niveau du District, nous vous demandons de transmettre les noms et diplômes de vos responsables d'équipes de District. (voir PV no 2 du 10 juillet 2018)

La commission du Statut des Educateur contrôlera la situation de chaque club au 1er avril et appliquera les sanctions prévues.

Seuls les clubs en conformité avec le statut des éducateurs pourront accéder à la division supérieure. Ces éducateurs devront posséder une licence "éducateur".

NOM Prénom Président du club :

Date :

Signature :

Cachet du club

# COMITE DIRECTEUR

Comité directeur du 23 août

**Présents** : Serge MARTIN, Didier BREIL, Claudine VERMANDE, Daniel SOURZAT, Floréal BARRANCO, Jacques BARRE, Jean Claude BRUEL, Didier CUNIAC, Emma FRANCOUAL, Michel LASFARGUES, Katia PINQUIE

**Absents excusés** : Yves ABITTEBOUL, Alain BEAUSOLEIL, Jean Luc CHARTROU, Damien HUG, LAMBLIN Aubert, Franck LEONARD, Franck PIGEON, Marie Laure RAYNAL, Jean Luc BOYER, Karine CHATAIN

Le PV du comité directeur du 20 mai est validé à l'unanimité.

Conseil de Ligue

- Validation des poules, des différentes commissions
- L'AG d'hiver de la ligue aura lieu le 9 novembre, celle de la Fédération Française le 14 décembre, **l'AG du District aura lieu le 30 novembre 2019.**
- Une circulaire de la FFF demande aux District d'organiser leur AG électorale entre le 7 juin et le 31 juillet 2020. L'AG d'été de la ligue aura lieu le 13 juin, l'AG électorale de la ligue aura lieu en septembre octobre 2020. L'AG électorale de la FFF aura lieu le 12 décembre 2020. **Le District du Lot a fixé son AG électorale au 20 juin 2020. Les clubs souhaitant l'organiser sont priés de se faire connaître.**
- Une modification des statuts aura lieu, les modalités pour le vote des délégués représentants les clubs ayant changé. Ils seront élus dans l'ordre d'arrivée.
- La Ligue a ouvert aux clubs de R3, R2, R1 les U20 Elite.
- Un appel à candidature est lancé par la Ligue pour remplacer Olivier Thual qui a arrêté ses fonctions de conseiller technique régional en arbitrage.
- Il y a encore 4 clubs lotois qui ne sont pas en règle financièrement avec la Ligue. Les licences ne leur seront pas délivrées.

Un club demande l'annulation de son amende pour non présence à l'assemblée générale du District à Vayrac. Résultat du vote : - pour retirer l'amende : 1, 2 abstentions, 8 contre. L'amende est maintenue.

CNDS : géré par la FFF. Les dossiers présentés par le District ont été validés. 6000€ nous ont été accordés. Pour l'emploi nous aurons 12000€ par an, pendant 2 ans.

Aucun club lotois n'a demandé de dossier CNDS

Les contrats d'objectifs ont été validés pour un montant de 27 000€

Pour l'accession en Ligue des U13, il faut donner rapidement la formule d'accession en U14. Il y aura deux phases de brassage et ensuite une phase d'accession. Les diplômes d'éducateurs U13 seront obligatoires pour pouvoir accéder en ligue.

Les ententes suivantes sont validées :

En féminines sénior : Bouriane/ Dégagnac/ Thédillac  
Lalbenque / Quercy Blanc  
U19 : Marivalois / Causse Limargue  
U 17 : Lalbenque / Saint Paul de Loubressac / Quercy Blanc  
Marivalois / Causse Limargue  
Causse Sud / Gréalou / ECCF/ Lapopie / Causse Sud  
U15 : Lalbenque / Saint Paul / Quercy Blanc  
Marivalois / Causse Limargue  
U13 : Lalbenque / Saint Paul / Quercy Blanc  
Foot Azur / Planioles  
Causse Sud / ECCF / Gréalou / Lapopie / Causse Sud  
U11 : Causse Sud / ECCF / Gréalou / Lapopie / Causse Sud  
U7 : Foot Azur / Planioles

**Plusieurs clubs pourront créer ensemble une ou plusieurs équipes dans une ou plusieurs catégories allant des U6 aux U19 inclus. (Les clubs n'ayant pas au minimum 3 joueurs licenciés (ées) par catégorie, participant aux compétitions et inscrits sur les feuilles de match sur au moins 5 rencontres ne pourront en aucun cas bénéficier de la couverture). L'entente sera gérée par un seul expressément désignés par les parties. Ce club sera le seul correspondant reconnu pour la gestion administrative et financière. Toutefois les sanctions sportives et financières découlant du règlement disciplinaire, seront imputées au club d'origine du joueur fautif. Toutes les formalités sont à renouveler au début de chaque saison avant le début du championnat et recevoir l'aval du comité directeur.**

Cette saison, aucun club ne bénéficie de muté supplémentaire.

L'équipe 4 de Marivalois est autorisée à participer à la coupe Laville.

La commission de la CDA est validée comme suit Robin HINGRAND remplace Didier ROTTIER.

Ludovic BLON et Gérard MIAZEK sont validés en tant qu'observateurs. (ils seront accompagnés lors de leur première observation).

La CDA décidera lors de sa prochaine réunion le nombre de match que devra effectuer un arbitre futsal pour couvrir son club (en fonction du nombre de clubs inscrits en futsal).

Désignation des arbitres, certains weekends, on peut avoir à désigner jusqu'à 12 arbitres sur des matchs de Ligue.

On a toujours un nombre d'arbitres très insuffisant.

Nous couvrirons en arbitrage la D1 et la D2 et une poule de D3 par weekend.

La subvention de 30€ par élève est reconduite pour les sections foot de Jeanne d'Arc et de Martel.

La saison prochaine, les clubs qui ne seront pas inscrits en coupe seront pénalisés.

Suite à l'AG de Vayrac : un joueur sanctionné d'un match de suspension pourra être dirigeant, arbitre, arbitre de touche...en D3 ou D4.

Un délégué Ligue souhaite, en plus de ses fonctions de délégué et d'observateur, être arbitre de futsal et éventuellement sur herbe. Souhait refusé à l'unanimité par le comité directeur. (Les fonctions ne sont pas compatibles).

Didier BREIL, membre du CDOS, fait remarquer que seulement 23 clubs sur 64 ont sollicité l'aide à la pratique.

Un nouvel arbitre nous vient de la Haute Vienne, nous lui souhaitons la bienvenue.

Des modifications ont été apportées au règlement intérieur de la CDA. Il paraîtra prochainement sur le site du District.

Les arbitres candidats à l'arbitrage en Ligue pourront l'être plus rapidement.

Le tutorat des arbitres est renouvelé, les jeunes stagiaires seront suivis un minimum de 5 fois.

Pour couvrir son club un stagiaire devra faire au moins 10 matchs, ou tout au moins avoir assuré les matchs sur lesquels il a été désigné.

Un arbitre absent aux AG ou au réunion obligatoires sans motif valable sera sanctionné de non désignation et de sanctions financières. (Cela raccourcira le nombre de non désignations et permettra ainsi au club d'être couvert par leur arbitre).

Le District du Lot va proposer une formation d'arbitre les 11, 12, 13 octobre. Les inscriptions et modalités à voir sur le site de la Ligue. Si votre candidat arbitre n'est pas disponible pour les dates prévues dans le Lot, il peut s'inscrire à la formation dans le District de son choix.

Des délégués seront désignés chaque fois que possible sur les rencontres de D1.

Le calendrier des féminines a pris du retard, en effet à la date du 15 août, date buttoir, seul 3 clubs étaient inscrits. Les responsables de la commission féminines déplorent ce manque de rigueur.

La séance est levée à 21h45.

Serge MARTIN  
Président

Compte-rendu rédigé par  
Claudine VERMANDE,  
Vice-présidente